

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Aubrac Lot Causses Tarn

16 Quartier de Trémoulis 48 500 LA CANOURGUE

☎ : 03 66 31 41 23 - Courriel : contact@ccalct.fr

DECISION DU PRESIDENT

N°26-DP006

Nature de l'acte : Finances locales – subventions sollicitées

**Objet : INSTALLATION DE PANNEAUX D'INFORMATIONS
NUMERIQUES TOURISTIQUES A CHANAC ET SAINT GERMAIN DU
TEIL – Demande subvention départementale**

Le Président de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

VU la délibération n°D26.043 du 16 avril 2026 relative à la délégation accordée au Président en vertu des dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération n°D26.064 du Conseil communautaire en date du 18 juin 2026, relative à l'installation de panneaux d'informations numériques touristiques à Chanac et Saint Germain du Teil,

CONSIDERANT que ces travaux pourraient être éligibles aux dispositifs de financement du Département de la Lozère

DECIDE

ARTICLE 1 : d'approuver le plan de financement suivant :

	Montant travaux	subvention	Pourcentage travaux	subvention
REGION OCCITANIE		0		
ETAT		19 264,80 €		60%
DEPARTEMENT		6 421,60 €		20%
AUTOFINANCEMENT		6 421,60 €		20%
TOTAUX		32 108 € HT		100%

ARTICLE 2 : de demander une subvention au Conseil Départemental pour un montant de 6 421,60 euros.

Fait à la Canourgue, le 20/07/2026

Le Président,

Le Président de la Communauté de Communes Aubrac lot Causses Tarn certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture de Mende, le :

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn informera l'assemblée délibérante de cette décision lors de la prochaine séance.

Jean-Claude SALEIL

**Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**
16, Quartier de Trémoulis
48500 LA CANOURGUE

Mise en ligne le :